



Société anonyme au capital de 1 122 452 euros
Siège social 75 rue Saint Lazare 75 009 Paris
RCS Paris 434 330 338

AVIS DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE VALANT AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** le **LUNDI 30 JUIN 2014 à 14H 30**, au siège de la société 75, rue Saint Lazare 75009 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- examen et approbation des comptes, bilan, compte de résultat et annexe clos le 31 décembre 2013 ; quitus au conseil d'administration ;
- affectation du résultat ; approbation des dépenses et charges non déductibles, conformément au Code général des impôts ;
- examen et approbation des comptes consolidés clos le 31 décembre 2013 ;
- approbation des conventions réglementées ;
- renouvellement des mandats des administrateurs ;
- pouvoirs.

Projet de résolutions

Première résolution - L'assemblée des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, et donne aux administrateurs quitus de leur gestion.

Deuxième résolution - L'assemblée des actionnaires décide d'affecter le bénéfice de l'exercice au compte report à nouveau et approuve les dépenses et charges non déductibles de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Troisième résolution - L'assemblée des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux comptes, approuve les comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Quatrième résolution - L'assemblée des actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux comptes, approuve les conventions réglementées mentionnées.

Cinquième résolution - L'assemblée des actionnaires décide de renouveler les mandats des administrateurs.

Sixième résolution - L'assemblée des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès verbal, ainsi qu'à toute personne mandatée par le président pour remplir toute formalité de droit.

Tout actionnaire sera admis à l'assemblée générale ordinaire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, et pourra s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, ou par un mandataire.

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire :

- a) les propriétaires d'actions nominatives doivent avoir été inscrits en compte auprès de la Financière d'Uzés, 10 rue d'Uzés 75002 Paris, mandataire de la société, au plus tard le 24 juin 2014 à zéro heure, heure de Paris ;

- b) les propriétaires d'actions au porteur doivent demander à l'intermédiaire financier auprès duquel leurs actions sont inscrites en compte, une attestation de participation pour le jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle et devront être enregistrés au plus tard le 24 juin 2014 à zéro heure, heure de Paris.

Des formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont disponibles sur le site Internet de la société à l'adresse www.cecurity.com ou sur simple demande adressée au siège de la société.

Tous les documents préparatoires à l'assemblée générale ordinaire annuelle sont disponibles au siège de la société et pourront être envoyés à chaque actionnaire sur simple demande par courrier ou par courriel à l'adresse contact_cecurity@cecurity.com. Toutes questions écrites pourront être adressées à cette même adresse courriel.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, signés et parvenus au siège de la société trois jours ouvrés avant la réunion de l'assemblée générale, soit le 24 juin 2014 à zéro heure, heure de Paris.

Pour cette assemblée générale ordinaire, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication.

Le présent avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demande d'inscription de projets de résolution présentés par des actionnaires.

Le conseil d'administration.